



Commune de VANDŒUVRES

Dans sa séance du **9 mai 2011**, le conseil municipal a pris la délibération suivante :

Proposition du Maire relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2010

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2010,
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2010 pour un montant de **F 8'737'312,78** aux charges et de **F 11'415'254,09** aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à **F 2'677'941,31**.
3. D'approuver le compte d'investissement 2010 pour un montant de **F 5'974'539,85** aux dépenses et de **F 130'000.00** aux recettes, les investissements nets s'élevant à **F 5'844'539.85**.
4. D'approuver le financement des investissements nets de **F 5'844'539.85** par l'autofinancement à raison de **F 3'902'901.31** au moyen de la somme de **F 1'224'960.00** représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à **F 2'677'941.31**.
L'insuffisance de financement, au montant de **F 1'941'638.54**, est financé par les liquidités communales.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à **F 2'677'941.31** représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2010.

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la mairie de Vandœuvres les lundis, mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ainsi que les mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 17 juin 2011.

Vandœuvres, le 18 mai 2011

La Présidente du conseil municipal
Véronique CHRISTE